



Lettre Ouverte

Madame la Directrice du CP Toulon la Farlède

Objet : proposition de service.

Depuis de nombreux mois et après de multiples tentatives de votre part, les agents du pôle écrou se voient contraint de travailler au jour le jour dans un service où ils se sont investis depuis de longues années, sans savoir ce que sera leur avenir. Pour répondre aux attentes de la DI et les exigences horaires que cette dernière semble vous réclamer, vous avez voulu passer en force un service lors du dernier CTS, lequel a été rejeté par les organisations syndicales qui y siègent.

Sur ce point le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s** partage l'avis des O.S présentes ce jour, mais au-delà de ce refus, nous souhaitons aujourd'hui, en collaboration avec les agents du pôle écrou, porter à votre connaissance une proposition de service. Pour rappel, lors du dernier CTI, le point qui a été abordé au sujet du greffe ne concernait en rien l'amplitude horaire réalisée par les agents, mais le nombre de personnels de surveillance affectés au service du greffe.

Sur ce point, le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s** attire votre attention sur le fait qu'il ne faille en aucun cas faire l'amalgame entre les agents affectés au greffe et ceux affectés au pôle écrou. L'organigramme prévoit un ratio d'environ 2 à 4 agents pour tenir le poste du pôle écrou, ce qui oblige donc une prévisionnel à 3 agents. Toutefois, et soucieux d'apporter des solutions pérennes et constructives, nous souhaitons vous communiquer la proposition que nous portons en accord avec les agents concernés. Nous nous tenons à votre disposition pour en discuter, avant les futures réunions locales.